



FICHE D'ADHESION à l'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE PEIRESC 2022-23

(à remettre au responsable de l'activité ou au professeur d'EPS de la classe de l'élève)



M.A.J 2022-09-05

Dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), les professeurs d'Education Physique et Sportive (EPS), proposent à tous les élèves du collège, par l'intermédiaire de l'Association Sportive (AS), la pratique des sports suivants **tous les mercredis du calendrier scolaire** : Voici les activités sportives envisagées :

- Gymnastique** encadrée par Mme Ianiro le mercredi 12H30-14h30 au collège.
- Basket** encadré par Mme Fenouillet le mercredi après-midi 12H30-14H30 au collège.
- Activités Physiques de Pleine Nature (APPN)** : VTT, Escalade, Randonnée, Course orientation et activités nautiques encadrées par M.Laplane, Mme Copin et M. Le Coz le mercredi de 12H30 à 14h00 ou de 14h00-15h30 (suivant le groupe) + 1 créneau d'escalade le vendredi de 12H45 à 13H45 au collège.
- Futsal** encadré par M Abbadie Lacoste le mercredi de 12H30 à 14H30 au collège.

Les inscriptions à l'AS du collège sont effectuées dès la phase d'inscription au collège.

Les documents de l'AS sont à rendre avec le dossier d'inscription pour le niveau 6^{ème} et les nouveaux élèves.

L'activité Gymnastique et de Pleine Nature (APPN) sont limitées en nombre pour la sécurité des pratiquants.

Toutes les activités se pratiquent au collège pour les entrainements. Des sorties au Faron ou dans les alentours de Toulon pourront être organisées par l'AS APPN. Pour les compétitions et les sorties, les familles sont prévenues à l'avance du lieu de pratique (document papier et/ou courriel).

La licence de l'association sportive est obligatoire : elle comprend l'assurance et la licence UNSS. Pour l'obtenir les élèves doivent remettre les pièces suivantes à l'inscription/réinscription ou au professeur d'EPS à la rentrée scolaire :

- L'autorisation parentale,
- 30 € en chèque ou espèces à l'ordre de l'Association Sportive du collège Peiresc, portant le nom et la classe de l'élève au dos, sous enveloppe avec Nom et Prénom et classe (40€ pour deux enfants de la même fratrie, 60€ pour trois).

En cas de difficulté de paiement il est possible de payer en plusieurs fois.

La licence permet de pratiquer plusieurs activités. L'élève est tenu à l'assiduité et au respect des horaires et des règles de comportement du règlement intérieur de l'établissement. L'adhésion implique une pratique régulière, elle n'est pas remboursable.

Je soussigné (e).....parents de l'élève..... en classe de m'engage à FAIRE respecter les règles de comportement et les horaires, ainsi que l'assiduité aux entrainements et compétitions.

Fait à Toulon le/...../..... Signature du responsable légal.....

Signature de l'élève :



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Père, Mère, Tuteur,.....
de l'élève.....,
demeurant à.....

Tel :..... Tel travail :.....

Mobile :.....

Adresse courriel:.....@.....

Autorise l'enfant désigné ci-dessus scolarisé en classe de, Né(e)
le...../...../.....,

➤ A faire partie de **l'association sportive du collège Peiresc.**

En outre, j'autorise les responsables de l'AS et/ou de l'UNSS à prendre en mon nom toute mesure médicale en cas d'urgence (cf fiche URGENCE).

Sorties et rencontres extérieures : J'autorise mon enfant à participer aux différentes sorties et rencontres qui peuvent être organisées durant l'année scolaire à l'extérieur du collège.

Fait à Toulon, le...../...../.....Signature :.....

J'ai bien pris connaissance des règles de fonctionnement de l'AS

Règlement effectué par : chèque espèces :

Somme à préciser : Date :

Assemblée Générale de l'Association Sportive le mercredi 07/09/2022 à 11H00 au collège.

- Inscription
- Présentation de l'année.
- Election du bureau.

Présence des élèves obligatoire,

Présence des parents souhaitée.

Attention: Après-midi d'accueil et de découverte de l'AS de 13h à 14h30.